

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 03 DÉCEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 03 DU MOIS de DÉCEMBRE à 20 H. le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - M. BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick – GENDRON Teddy – MARCADIER Christian – MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MOREAU Jean-Clément – MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie- Edith - SIMONET Sylvette – TELEMAQUE Marie-Claude.

Absents excusés : M. SOCHARD Jacky

A été élu Secrétaire de séance : M. MEAR Emmanuel

Date de convocation : 27/11/2014

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 14

Pouvoir : M. SOCHARD Jacky a donné pouvoir à M. MOREAU Jean-Clément

Majorité absolue : 8

Validation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2014.

Indemnité de conseil et de budget au comptable

Considérant que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au Receveur en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable, le Conseil Municipal décide d'accorder une indemnité de Conseil à Mme Anne BEAUVAL d'un montant de 403.91 € fixé par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Le conseil municipal décide en outre d'attribuer au Receveur l'indemnité d'aide à la confection de budget d'un montant annuel de 45.73 €. Par conséquent, le Receveur percevra un montant brut de 449.64 € pour la durée de ce mandat.

Paiement d'un douzième de la Taxe Foncière de l'immeuble Bretonnet et divers détails

Suite à la signature de l'acte d'achat le 25 novembre 2014 à l'étude de Maître Alexandre DESAUTEL, la commune est propriétaire de biens situés rue du Périgord et rue du Porche ayant appartenu auparavant à M. Jean Joseph BRETONNET et Mme Micheline VACHON. L'achat s'est fait pour un montant de 50 000 € auxquels s'ajoutent des frais de notaire de 1828 € (l'acheteur étant une collectivité publique, ces frais sont réduits). Le conseil municipal décide de payer 1/12^{ème} de la taxe foncière des biens concernés aux anciens propriétaires.

Il est prévu par la suite de démonter les tôles du hangar. Cette opération pourrait être subventionnée par le Département au titre de la suppression d'un « point noir architectural » dans le bourg.

Service Intérim du Centre de Gestion

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service "Intérim" proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

Il rappelle que par son intermédiaire, des agents non titulaires peuvent être recrutés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en vue de leur mise à disposition dans les collectivités :

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Ce dispositif permet la prise en charge par Pôle Emploi, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.

Mise à disposition de Stéphanie FAVRAIS à la CDC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Relais Services Publics de Saint-Séverin a été déclaré d'intérêt communautaire par la Communauté de communes Tude et Dronne par délibération du 27 novembre 2014. Cette décision implique le transfert automatique de la commune vers la communauté de communes du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre.

Madame Stéphanie FAVRAIS exerce pour 24/35^e les missions d'animatrice du Relais Services Publics de Saint-Séverin et pour 11/35^e des missions administratives autres. À ce titre, en tant que fonctionnaire territorial exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré, elle a refusé le transfert automatique au profit d'une mise à disposition auprès de la Communauté de communes Tude et Dronne. Elle reste donc employée par la Mairie de Saint-Séverin et mise à disposition 24h par semaine à la CDC Tude et Dronne pour l'animation du Relais Services Publics.

Achat du bus scolaire

Une réunion entre des élus de Saint-Séverin et de Pillac a eu lieu le 19/11/2014. M. Christian MARCADIER présente les devis de 2 entreprises et rappelle au Conseil Municipal que la norme antipollution EURO 6 entrera en vigueur en 2015 et qu'il serait judicieux de commander dès à présent un bus respectant cette norme. Un matériel de 22 places semble privilégié avec un tarif approximatif de 65 000€ HT. Au vu du prix, un appel d'offre va être fait ainsi qu'une demande de subvention auprès du Conseil Général 16 (celle-ci pourrait atteindre 50% du prix et elle est plafonnée à 30 000 €).

Eaux de pluie rue du Stade

M. le Maire rappelle au conseil que les eaux de pluie du bourg se déversent naturellement sur les terrains situés aux numéros 4 et 6 de la rue du Stade. Ces terrains ont récemment été achetés et 3 maisons vont être construites sur les terrains. Les nouveaux propriétaires ont créé un fossé mais les eaux se déversent maintenant sur les parcelles de Mme MICHELOT et M. ARCHAT & Mme DARES.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été évoqué le fait que la commune pourrait prendre à sa charge une partie des frais engagés pour les travaux de canalisation des eaux pluviales. Des devis ont été demandés (avec des propositions allant de 4 800 € à 10 200 €) et des projets étudiés en vue de causer un minimum de nuisances aux propriétaires des terrains sous lesquels la canalisation pourrait passer. Après réflexion et attendu qu'il s'agit de traiter des eaux de pluie du bourg depuis la rue des Sources, M. le Maire propose que la commune porte l'intégralité des frais et demande aux propriétaires concernés par le passage du busage de signer une convention avec la commune.

Point sur les travaux en cours à la salle des fêtes

Les 3 fenêtres façade Nord seront ouvertes avant les vacances de Noël. Dans la cuisine au niveau du four, des aménagements sont à prévoir pour un accès plus simple aux robinets derrière le four. L'entreprise d'isolation interviendrait début janvier mais à condition que le zingueur soit passé avant. Les descentes des zingueries actuellement en place sont en très mauvais état. Leur remplacement va engendrer une plus-value qui est accepté par le Conseil Municipal.

Achat d'un matériel de photocopies

Pour faire leurs photocopies, les associations communales s'adressaient jusqu'à présent au secrétariat de la mairie. Le volume des copies étant parfois phénoménal, il serait préférable que les associations achètent elles-mêmes un copieur et gèrent ensuite l'achat des toners. M. Bruno MERCIER présente différents devis de copieurs professionnels avec des tarifs bien trop importants au vu du nombre de copies que les associations prévoient de faire. M. Patrick GALLÈS, président du Comité Culture et Loisirs, se charge de prendre attache avec les autres associations communales pour réfléchir au projet d'achat.

Le Repas des Anciens

La salle des fêtes en plein travaux ne pourra pas accueillir le Repas des Aînés cette année. Une autre piste est envisagée : prendre contact avec le nouveau propriétaire de l'hôtel de la Paix qui débute son activité le 10/12/2014 pour savoir si les 2 salles à l'arrière peuvent accueillir les 120/130 personnes habituellement invitées. Si cela est possible, il n'y aura par contre pas d'animation à cause du manque de place. Le CCAS prévoit de se réunir prochainement pour étudier les différentes alternatives. Le repas pourrait être programmé au mois de janvier/février.

Point sur le budget principal de la commune

M. le Maire fait un point sur les dépenses et recettes de fonctionnement du budget de la commune : la situation est satisfaisante.

Questions diverses

Formation des 3 agents en contrat Avenir :

Puisque les contrats Avenir comportent des engagements réciproques entre les jeunes, l'employeur et les pouvoirs publics, il est nécessaire de planifier de nouvelles formations pour les 3 garçons pour l'année 2015. Ils se sont concertés et en accord avec M. le Maire, sont intéressés par le passage des formations CACES

Réseaux mobiles :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil général de la Charente vient de lancer une enquête auprès des mairies pour mettre en évidence la mauvaise couverture des zones rurales en matière de téléphonie mobile.

Livret d'Accueil :

La commission Communication du Conseil Municipal se réunira prochainement pour valider le contenu du nouveau Livret d'Accueil de Saint-Séverin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 22 h 15.